

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250103-DEC2025-003-DE
Date de télétransmission : 03/01/2025
Date de réception préfecture : 03/01/2025

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-003

Objet : Convention d'occupation temporaire pour l'installation du foodtruck « O Camion Gourmand » dans la ZAE en Beauvoir de Château-Gaillard

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2024-118 du 1^{er} juillet 2024 autorisant le lancement d'un appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation et l'exploitation d'une activité commerciale de food-trucks sur la ZAE en Beauvoir à Château-Gaillard ;

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé le 8 Juillet 2024 ;

VU la candidature de « O Camion Gourmand » ;

VU la décision de la commission économie et environnement du 16 septembre 2024 sélectionnant la candidature de « O Camion Gourmand » ;

- **DECIDE** de signer une convention d'occupation précaire et temporaire avec « O Camion Gourmand », moyennant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire de 500 €.
- **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 janvier 2025
Publiée le 07 JAN. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 3 janvier 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

